



GUIDE MÉTIER

ATSEM

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
FICHE 1 – MISSIONS ET COMPETENCES	4
FICHE 2 – RISQUES POTENTIELS	7
FICHE 3 – SUIVI MEDICAL	9
FICHE 4 – MESURES DE PREVENTION	10
FICHE 5 – POUR EN SAVOIR PLUS	16

Pourquoi réaliser des guides métiers sous l'angle prévention ?

Le recul progressif et constaté du départ en retraite, l'entrée parfois tardive et parfois partielle sur le marché du travail et l'évolution des métiers de la fonction publique territoriale se concrétisent par un risque accru d'accidents et de maladies professionnelles.

La prévention de l'usure professionnelle représente un enjeu important de réduction de l'absentéisme, de maintien dans l'emploi et de qualité de vie au travail.

Celle-ci nécessite une connaissance des nombreux métiers de la fonction publique territoriale et des contraintes liées. Elle permet la mise en œuvre de mesures adaptées dans le but de protéger la santé des agents et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Face à ses défis, le CDG 35 a souhaité élaborer des guides métiers qui ont pour objectifs de :

- connaître au mieux les procédures, les attitudes et savoir-faire des différents métiers expertisés,
- inventorier les risques et contraintes du poste de travail afin d'en évaluer les conséquences potentielles sur la santé,
- recommander des mesures de prévention, de protection de la santé pour assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions, à partir de retour d'expériences pratiques mises en œuvre dans les collectivités et établissements publics.

Quels contenus des guides-métiers ?

Nos guides sont constitués de fiches destinées prioritairement :

- aux services ressources humaines des employeurs :

Fiche « Missions et compétences » portant sur les compétences mobilisables dans le cadre d'une mobilité, d'une reconversion ou d'un reclassement,

Fiche « Suivi médical » avec les prescriptions recommandées pour éviter les maladies professionnelles repérées,

- aux encadrants :

Fiche « Risques potentiels » liés aux activités décrites dans la fiche de poste,

Fiche « Mesures de préventions » organisationnelles, techniques, collectives et individuelles,

Fiche « Consignes » sur des consignes spécifiques pour bien réaliser les activités.

Quelques mots sur le guide « ATSEM »

Ce second guide concerne le métier d'ATSEM, métier qui a évolué de dernières décennies avec une meilleure intégration au sein de la communauté éducative. Repères de l'enfant au cours de la journée, les ATSEM sont toutefois soumis à une double autorité : autorité fonctionnelle de l'enseignant pendant le temps scolaire et autorité hiérarchique de l'employeur, ce qui peut être source de confusion ou d'incompréhension. Le guide est réalisé grâce au travail d'analyse de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CDG 35, qui réunit des représentants du personnel et des collectivités, et animée par le coordonnateur de l'activité prévention.

Pour construire celui-ci, nous avons lié l'expertise du Service Conditions de travail du CDG (retours d'expérience des visites d'inspection, accompagnement à la réalisation des documents uniques et missions spécifiques) et des visites d'écoles maternelles afin de préciser certains points.



Jean-Pierre SAVIGNAC,
Maire de Cesson-Sévigné,

4^{ème} Vice-Président chargé de la santé au travail,
Président des Commissions de réforme et de la Commission Santé, Sécurité et
Conditions de Travail Départementale



FICHE 1

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Missions générales

Les agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM) assistent le personnel enseignant pour l'accueil, la prise en charge, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Ils préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel servant aux enfants. Ils participent à la communauté éducative et constituent un repère pour les enfants au cours de la journée. Ils sont garants de leur bien-être.

Activités

- Accueil des enfants et des parents (classe, garderie),
- Participation à l'accueil des enfants en situation de handicap, notamment en l'absence d'AVS/AESH
- Pointage des enfants pour la cantine, la garderie,
- Préparation des activités pédagogiques pendant le temps scolaire (installation et rangement du matériel),
- Animation des activités pédagogiques pendant le temps scolaire,
- Accrochage des décorations et travaux des enfants,
- Installation des salles de motricité et surveillance des activités de motricité,
- Aide à l'hygiène (accompagnement aux sanitaires, aide à l'habillage et au déshabillage),
- Soins aux enfants en cas de blessures,
- Surveillance des enfants dans la cour et pendant la sieste,
- Installation des salles de sieste/dortoirs lorsque les locaux sont multifonctions,
- Accompagnement lors des sorties scolaires et dans les cars scolaires,
- Accompagnement lors d'activités sportives (piscine, ...),
- Accompagnement des enfants au restaurant scolaire, service et surveillance des enfants pendant le temps du repas,
- Surveillance des enfants pendant le temps de garderie (matin et soir),
- Préparation et animation des temps d'activités périscolaires,
- Aide aux devoirs,
- Préparation et service du goûter, préparation des aliments pour l'éveil au goût,
- Entretien quotidien des locaux et du matériel,
- Grand ménage (entretien des locaux, lavage des jeux et des jouets, du mobilier, lavage du linge).

Lieux d'exercice

Les ATSEM exercent dans les écoles maternelles, les locaux des garderies périscolaires et les restaurants scolaires.

Compétences (issues de la fiche métier du CNFPT)

SAVOIR-FAIRE

- Accueil avec l'enseignant ou l'enseignante des enfants et des parents ou substituts parentaux
 - Identifier les besoins (physiques, moteurs et affectifs) des enfants à partir de 2 ans
 - Prendre en compte les différences des enfants en cohérence avec le règlement intérieur
 - Être à l'écoute et savoir dialoguer avec l'enfant
 - Repérer et signaler à l'enseignant les enfants en détresse
 - Accompagner l'enfant dans ses apprentissages scolaires quotidiens
 - Savoir s'adapter à la diversité sociale et culturelle des familles
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
 - Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité (respect d'autrui, respect de l'environnement, etc.) et d'hygiène corporelle
 - Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice, etc.)
 - Accompagner l'enfant dans son développement affectif et intellectuel et dans l'acquisition des fonctions sensorielles et motrices
 - Gérer les conflits entre les enfants
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
 - Assurer la sécurité des enfants lors des déplacements pendant le temps scolaire
 - Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité relatives aux enfants
 - Assurer les premiers soins sur instruction et sous la responsabilité de l'enseignant ou l'enseignante
 - Alerter les services compétents en cas d'accident
- Assistance de l'enseignant ou l'enseignante dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques
 - Préparer des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant ou l'enseignante
 - Fabriquer des éléments éducatifs simples (décoration, rangement, etc.)
 - Participer (groupes complets) et/ou animer des activités (sous-groupes) sous la responsabilité de l'enseignant ou l'enseignante
- Participation aux projets éducatifs
 - Situer sa fonction et son rôle dans un établissement, un service, une équipe pluridisciplinaire
 - Rendre compte d'observations et d'activités effectuées
 - Mettre en œuvre un programme de travail en fonction des besoins des enfants et de la collectivité dans le cadre du projet pédagogique
 - Identifier et respecter le lien hiérarchique et le lien fonctionnel

SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Développement (physique et psychologique) de l'enfant à partir de 2 ans
- Notions liées aux handicaps
- Notions de respect d'autrui et de l'environnement
- Principes d'hygiène corporelle
- Techniques de régulation et de résolution de conflits

- Règlements et consignes en matière d'hygiène et de sécurité des enfants
- Connaissance des procédures et services d'urgence
- Rôle dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI)
- Techniques de jeux et d'activités
- Matériaux et matériels utilisables par les enfants
- Notions sur les techniques d'animation
- Fonction et rôle des différents acteurs éducatifs

SAVOIRS GENERAUX

- Programme et objectifs de l'école maternelle
- Organigramme et projet d'école
- Organigramme et projet éducatif de la collectivité

Activités et compétences transverses

- Logistique et gestion des approvisionnements et des stocks
- Accueil et information des usagers
- Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des personnes



FICHE 2

RISQUES POTENTIELS

Risques liés aux manutentions et aux postures de travail – risques d'apparition de TMS (troubles musculo-squelettiques)

- Contraintes posturales lors des activités avec les enfants (travail en position accroupie ou penchée en avant sur le mobilier et les lavabos bas adaptés aux enfants, positions accroupies fréquentes, ...)
- Travail debout de façon prolongée avec piétinement
- Manipulation du matériel, rangement fréquent en raison des activités diverses, mise en place et rangement des lits de sieste si la salle est utilisée pour d'autres activités
- Manipulation des matériels de motricité
- Port occasionnel d'enfants
- Gestes répétés (habillage et déshabillage des enfants, couverture des livres, collage, découpage, ménage, ...)
- Manutention du mobilier lors du grand ménage pendant les vacances scolaires
- Chocs, heurts, coups de pieds lors de la surveillance des activités et de jeux sur la cour (ballons, coups de pieds, bousculades, ...)
- Contraintes posturales lors des opérations d'entretien des locaux (postures penchées en avant ou accroupies pour l'entretien du mobilier bas, des sanitaires enfants, ...)

Risques psychosociaux

- Amplitude horaire journalière pouvant atteindre 10 à 12h00 (garderie du matin, activités pendant le temps scolaire, encadrement des enfants au cours du repas, garderie du soir, entretien des locaux)
- Disponibilité et vigilance permanente auprès des enfants, sollicitations multiples des enfants
- Charge mentale, exigence émotionnelle due à la relation avec les enfants, à la gestion du comportement des enfants, à la prise en charge des pathologies/allergies, à la confrontation au mal-être et à la souffrance/maltraitance de certains enfants
- Charge mentale due à la gestion des tâches supplémentaires liées à une crise sanitaire (ex. : COVID)
- Problèmes relationnels avec les enseignants, les collègues, les familles
- Barrière de la langue avec les enfants et les parents arrivant de l'étranger
- Double autorité (direction d'école et maire/président de la collectivité)

Risques de chutes de plain-pied

- Sol encombré par des jouets
- Sol glissant lors du nettoyage et/ou dans les sanitaires, par temps de pluie/verglas, ...

Risques de chutes de hauteur

- Utilisation d'escabeaux pour accrocher les travaux des enfants, nettoyer les vitres et surfaces hautes, ...

Risques liés aux ambiances de travail

- Exposition aux nuisances sonores (pendant le temps du repas, pendant la récréation sous les préaux, dans les salles de classe/locaux de motricité)
- Exposition à des variations de températures, à des températures élevées en fonction de l'isolation thermique des bâtiments

Risques biologiques

- Contamination possible par les enfants accueillis (change des enfants, maladies infantiles, ...)
- Accident d'exposition au sang lors des soins (soins des plaies, ...)

Risques chimiques

- Intoxications, brûlures, irritations, allergies par contact avec les produits d'entretien (mauvaise utilisation ou dosage)

Risques liés aux équipements de travail

- Coupures avec du petit matériel (ciseaux, cutters, couteaux, ...)
- Brûlures lors des activités cuisine (cuisson des gâteaux, ...)

Risque routier

- Risque routier lors de déplacements sur la voie publique (accompagnement cars scolaires, pédibus, sorties, déplacements entre les sites d'activités, ...)

Risques d'incendie ou d'explosion

- Risques pouvant avoir pour origine une installation défective (équipements électriques défectueux, accumulation de multiprises et rallonges électriques, systèmes de chauffage, ...) ou une malveillance

Autres risques

- Risques de noyade lors de l'accompagnement des enfants à la piscine



FICHE 3

SUIVI MÉDICAL

Les ATSEM doivent bénéficier d'une visite d'embauche. Lors des visites, le médecin de prévention vérifiera la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail. Il peut proposer des aménagements du poste justifiés par l'état de santé, par l'âge.

Vaccinations recommandées

-

Maladies professionnelles potentielles

La reconnaissance de ces maladies est soumise aux conditions précisées dans les tableaux.

- Tableau n°57 RG : Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique



FICHE 4

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures organisationnelles

- Prévention des risques liés à l'activité physique
 - Mettre en place une démarche de prévention des TMS avec désignation d'un référent formé en capacité de proposer des actions de formation et d'adaptation des postes de travail
 - Prendre en compte les temps de préparation et de rangement des activités pédagogiques dans l'organisation des tâches
 - Associer les agents lors de la conception des locaux et de l'achat de mobilier et de matériel (si possible, prévoir des essais)
 - Intégrer le poids des équipements et du mobilier dans les critères de choix
 - Envisager une rotation des agents sur les différents niveaux (rotation annuelle ou pluriannuelle)
 - Eviter de porter les enfants
 - Limiter le port de charges et favoriser l'entraide pour le port d'objets volumineux et/ou lourds
 - Envisager une sous-traitance des travaux de grand ménage ou une aide (agents techniques, associations de réinsertion, ...)
 - Privilégier l'utilisation de chariots pour les manutentions
 - Limiter les stockages au-dessus de la ligne des épaules, notamment pour les matériels lourds ou utilisés fréquemment
 - Proposer des séances d'activités sportives
- Prévention des risques psychosociaux
 - Définir clairement les activités et les objectifs
 - Mettre en place une **charte « ATSEM »** entre la direction de l'école (Education Nationale) et la collectivité
 - En fonction de la taille de la collectivité, désigner un référent par école ou un référent pour les agents qui sera l'interlocuteur entre les agents, la collectivité et la direction de l'école
 - Pour la surveillance des activités périscolaires et du temps de repas, adapter le nombre d'agents au nombre d'enfants et à la configuration des lieux
 - Définir et respecter les rythmes de travail, temps de pause en dehors de la présence des enfants
 - Prévoir des temps d'échanges entre les ATSEM et les enseignants
 - Prévoir des procédures en cas de blessures/chutes d'enfants ainsi que pour les situations plus urgentes
 - Informer les agents des dispositions prévues dans les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
 - Informer les agents sur les dispositifs d'accompagnement, de soutien psychologique (ex. : Dispositif d'accompagnement des agents en difficulté du CDG35)
- Prévention des chutes
 - Interdire l'utilisation de moyens de fortune (chaises, ...)
 - Privilégier l'utilisation du matériel télescopique
 - Privilégier l'utilisation de petites plateformes individuelles, d'escabeaux en bon état

- Prévention des risques chimiques
 - Choisir les produits les moins dangereux possibles
 - Mettre les fiches de données de sécurité et les fiches techniques à disposition des agents
 - Respecter les consignes d'utilisation (dosage...)
 - Ne pas mélanger les produits
 - Stocker les produits dans leur emballage d'origine
 - Etiqueter tous les flacons de produits
 - Ne pas stocker d'aliments à proximité des produits.

Aménagement et protections collectives

- Prévention des risques liés à l'activité physique
 - Prévoir des locaux de stockage partagé permettant de ranger et mutualiser le matériel pédagogique et ainsi limiter l'encombrement des salles de classe
 - Prévoir un bureau ou une table haute pour les travaux de préparation des ATSEM (notamment pendant la sieste), voire des tables à hauteur variable (électriquement ou non) si le plan de travail doit être partagé avec les enfants



Exemples de tables à hauteur variable



Exemple de plan de travail électrique

- Prévoir des points d'eau à hauteur adultes et à hauteur d'enfants



- Privilégier des tables à hauteur d'adultes dans les salles de restauration afin de faciliter l'aide aux enfants (avec des chaises conçues pour aider les enfants à monter dessus)



- Prévoir des sièges Petite Enfance (sièges à roulettes avec un vérin bas, une assise adulte et un appui lombaire)

Afin d'optimiser l'utilisation de ce type d'équipement, il est nécessaire d'organiser les locaux et le mobilier de façon à permettre le passage du siège entre les tables.



- Prévoir des assises basses type bancs de méditation ou coussins de yoga pour les activités au sol avec les enfants



- Prévoir des tailles crayons électriques permettant de réduire certains gestes répétitifs du poignet



- Equiper les agents avec des aspirateurs balais pour l'entretien des sols



- Prévoir des chariots et du matériel de ménage limitant les manutentions et les contraintes aux membres supérieurs (torsion des poignets pour l'essorage, bras au-dessus des épaules, ...) et le dos

Exemple de protocoles et d'équipements microfibre avec pré-imprégnation

CONCEPT MICROFIBRE

PROTOCOLE DE PRÉ-IMPRÉGNATION
CONCEPT MICROFIBRE

Méthode adaptable à tout type de chariot.

MATÉRIEL **ATTENTION, PAS DE JAVEL**

Manche ergonomique Sloopy	Support Sloopy Velcro	Bandeau EMR80 Light tri-composants <i>1 mop = 1 pièce</i>	Dosy'mop®	Chariot d'hygiène

- À l'aide du Dosy'Mop, prendre la solution correspondante.
- Verser la solution sur les bandeaux à l'aide du Dosy'Mop.
Imprégnation :
1 litre = 5 bandeaux
2 litres = 10 bandeaux
3 litres = 15 bandeaux
- Temps d'imprégnation : 30 secondes à 1 minute maximum. Prendre un bandeau et le poser au sol.
- Fixer le bandeau au support Velcro par simple pression.
- Mettre un pied sur le support,
- Dévisser pour faire coulisser,
- Jusqu'à la hauteur du menton,
- Visser pour bloquer le Manche Téléscopique
- Effectuer la bande de réserve de solution.
- Nettoyer la pièce en suivant la méthode dite "à la godille".
- Nettoyer les plinthes et les salissures adhérentes à l'aide du débord du bandeau.
- La prestation étant terminée :
- Mettre les pieds de chaque côté du bandeau,
- Soulever le support,
- Le faire pivoter,
- Décrocher le bandeau du support
- Déposer votre bandeau souillé dans le filet destiné à la blanchisserie.

Ce document est la propriété intellectuelle de Concept Manufacturing. Tous droits de reproduction interdits.

CONCEPT MICROFIBRE

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Notre méthode est adaptable sur tout type de chariot **ATTENTION : PAS DE JAVEL**

Micro-Flex	Utiliser le Micro-Flex pour nettoyer les surfaces difficiles d'accès.			

Kit Vitre	Vaporiser d'eau le tableau ou la surface vitrée et nettoyer à l'aide du kit Vitre			Bandeau EMR80 30cm
	Le kit vitre associé au bandeau EMR80 30cm permet de nettoyer les tables.			

Micro-Classic Bleu	Utiliser la lavette bleue pour nettoyer les surfaces	

- Prévoir des pinces à déchets pour ramasser des objets au sol (jouets, ...)



- Prévention des chutes
 - Prévoir des équipements avec des manches télescopiques (racleuse pour les vitres, ...)
 - Prévoir des plateformes individuelles
- Prévention de l'exposition au bruit
 - Traiter les murs et plafonds contre la réverbération du bruit
 - Choisir du mobilier absorbant le bruit (notamment dans les salles de restauration pour atténuer le bruit de la vaisselle et des couverts)
 - Equiper les pieds de tables et de chaises de tampons en caoutchouc (ou système équivalent) et remplacer ceux qui sont usagés
 - Envisager d'équiper les enfants de chaussons dans la salle de classe pour réduire le niveau sonore
- Prévention des risques liés aux équipements de travail
 - Prévoir du matériel sécurisé (cutter avec lame rétractable) pour éviter les coupures
- Prévention des risques chimiques
 - Installer des centrales de dilution/distribution automatique des produits
- Prévention des risques biologiques
 - Mettre une trousse de premiers secours à disposition avec des gants jetables pour les secours aux enfants
- Prévention des risques psycho-sociaux
 - Prévoir un local pour les ATSEM isolé (au calme) pour garantir un temps de repos/pause bénéfique

Equipements de protection individuelle



Port de **gants** (jetables ou réutilisables) pour le nettoyage des sanitaires
Port de **gants jetables** lors de soins ou de change d'enfants



Port de **chaussures à semelles antidérapantes**

Port de bouchons d'oreilles (pour la surveillance du temps du repas, ...)



Port d'un **gilet haute-visibilité** lors de l'accompagnement des enfants en dehors de l'école

Port d'une **blouse** ou d'une tenue de travail différente entre l'entretien des locaux et les activités avec les enfants

Formation/information

- Prévention des troubles musculosquelettiques dans les activités d'entretien des locaux et des ATSEM
- Accueil des enfants sur les temps périscolaires, pédagogie de l'enfant, accompagnement éducatif pendant la pause méridienne
- Accueil d'enfants en situation de handicap (connaissance des handicaps et conditions de prise en charge)
- Encadrement des enfants pendant le temps du midi
- Gestion de conflits, gestion des enfants en difficultés/maltraités
- Formation/information sur l'utilisation des produits d'entretien (dosages...)
- Hygiène alimentaire en restauration collective
- Premiers secours (SST - Sauvetage Secourisme du Travail ou PSC – Prévention et Secours Civiques)
- Manipulation des extincteurs et consignes incendie



FICHE 5

POUR EN SAVOIR PLUS...

- [Fiche n° C2B/07 - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant](#) - Répertoire des métiers du CNFPT
- Rapport IGEN-IGA n° 2017-068, juillet 2017 - Les missions des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)
Education Nationale – www.education.gouv.fr
- Fiche pratique - Le métier d'ATSEM – CNRACL/Espace Droit de la Prévention - www.espace-droit-prevention.com

Ont collaboré à l'élaboration de ce guide :

- Les agents du Service Conditions de travail du CDG 35
- Les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CDG 35
- Les membres du Réseau des Responsables de Ressources Humaines
- Des ATSEM de Cesson-Sévigné et de Pacé
- L'activité Communication du CDG 35